

Réf : cab/JC/AO/SB/11-2015

Paris, le 17 novembre 2015

Mesdames, Messieurs, les parents d'élèves

Chère Madame, cher Monsieur,

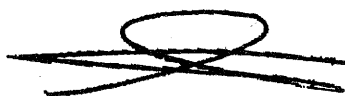
Comme prévu dans le mail adressé dimanche 15 novembre, nous revenons vers vous pour vous préciser les mesures arrêtées par le Rectorat et la direction des affaires scolaires. Elles s'inscrivent toutes dans le cadre du Plan Vigipirate niveau alerte attentat, qui est bien sûr maintenu, le complètent et le précisent.

Après les attentats du mois de janvier, un audit mené conjointement par le Commissariat, la circonscription des affaires scolaires et la section locale d'architecture, sur la sécurisation des accès des écoles, avait conduit à une série de prescriptions. Des travaux ont été menés cet été pour les réaliser.

Vous trouverez au verso de ce courrier les procédures s'appliquant aux écoles pour la semaine du 16 au 22 novembre. Celles-ci pourront être maintenues ou allégées suivant les consignes données par les autorités. La Maire de Paris ne disposant pas du pouvoir de police, ces consignes sont établies sous le contrôle de la Préfecture de Police conformément aux prescriptions ministérielles.

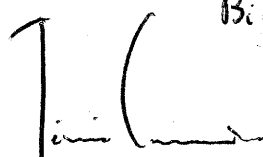
La vigilance de chacun contribue à la sécurité de tous. C'est pourquoi nous vous demandons de faciliter la mise en œuvre et le respect de ces consignes.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation comme vous pouvez compter sur la nôtre, nous vous prions de recevoir, chère Madame, cher Monsieur, nos sincères salutations.



**Annick OLIVIER**  
Conseillère de Paris  
Déléguée aux écoles du 13<sup>e</sup>

*Bien cordialement*



**Jérôme COUMET**  
Maire du 13<sup>e</sup>

**TOUTE L'INFO**  
au 3975\* et  
sur **PARIS.FR**

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

## **Entrées et sorties d'écoles**

Pour rappel, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les écoles élémentaires.

En maternelle, les parents continuent de pouvoir accompagner leurs enfants jusqu'aux classes, mais doivent rester le moins de temps possible dans l'enceinte de l'école.

La responsabilité des entrées et sorties reste inchangée :

- Les directeurs d'école sont responsables de la surveillance des entrées et sorties sur le temps scolaire, c'est-à-dire à 15h les mardis et vendredis, 16h30 les lundis et jeudis, et 11h30 le mercredi.
- Les Responsables éducatifs (REV et DPA) sont responsables des entrées et sorties sur les temps périscolaires.

Les gardiens participeront au contrôle. La présentation d'une pièce d'identité sera exigée pour toute personne non connue avec certitude. Une ouverture des sacs pourra être demandée pour un contrôle visuel. En cas de refus d'une ou l'autre de ces formalités, l'accès sera interdit. L'affichette Vigipirate rappelle ces éléments.

Il a été demandé aux Directeurs d'école, comme aux REV et DPA, d'être aux côtés des gardiens et gardiennes concernant les moments d'entrée et de sortie qui leur incombent.

Pour les écoles à double entrée ou les loges doubles, le contrôle est effectué aux deux entrées, sinon une des entrées doit être fermée.

Les intervenants extérieurs doivent présenter leur badge et une pièce d'identité. Un rappel est fait aux associations et partenaires par la Ville.

Les mêmes règles de précaution et de présentation de justificatifs s'appliquent pour les cours municipaux d'adultes.

## **Activités maintenues ou annulées**

L'ensemble des voyages scolaires prévus en province ou à l'étranger est annulé.

Les retours des voyages en cours ont lieu dans les conditions prévues, notamment pour les classes de découverte rentrant le jeudi 19 novembre.

Les sorties scolaires régulières relevant de l'activité habituelle des établissements (cantine, activités sportives, bibliothèques) sont maintenues si elles n'impliquent pas l'utilisation d'un transport en commun public (déplacements possibles à pied ou en car dédié). Les mêmes règles s'appliquent pour les activités périscolaires et les compétitions sportives.

Toutes les sorties ne relevant pas de ce cadre sont annulées.

Les rassemblements dans les écoles (événements festifs, formations...) sont reportés sauf nécessité impérieuse. Les regroupements de personnes devant les établissements doivent être évités dans la mesure du possible.

Enfin, toutes les écoles seront fermées le samedi 22 novembre. Toutes les activités, périscolaires ou autres, sont donc annulées.